



Restitution d'un animal

Par **jcddomont**, le **18/05/2025** à **21:30**

Bonsoir,

Je suis famille d'accueil pour un chien depuis 2 mois et souhaite aujourd'hui l'adopter.

Cette adoption est refusée par le refuge car j'ai refusé de le faire dans un premier temps.

Le chien est toujours avec moi.

Quels risques je prends ?

Cdt.

Par **Isadore**, le **19/05/2025** à **07:32**

Bonjour,

Si vous refusez de rendre l'animal à son propriétaire vous risquez une plainte pour abus de confiance. C'est un délit passible de prison ferme.

L'association pourra aussi déclarer le chien volé à l'ICAD, ce qui veut dire que s'il passe entre les mains d'un vétérinaire qui vérifie l'identification, il ne vous le rendra pas.

Bref, ce n'est pas une bonne idée d'abuser de votre position pour tenter de chiper un animal.

Par **Louxor_91**, le **19/05/2025** à **09:28**

Bonjour,

et avec ce genre d'attitude vous risquez je pense de ne plus être acceptée comme famille d'accueil.